



Le journal des Petites Frimousses



FEVRIER 2021

Tout au long de notre vie, on juge ce qui nous arrive, on se réjouit, on se lamente. Pourtant, on ne saura qu'au dernier moment s'il y avait lieu de se réjouir ou de se lamenter. Rien n'est figé, tout évolue.

(Il est grand temps de rallumer les étoiles. Virginie Grimaldi)

Dans ce numéro

DOSSIER DU MOIS

Pajemploi : Employeur d'assistante maternelle : foire aux questions Pages 2 à 7

INFO

Accueil individuel : un frein à la sociabilisation de l'enfant Pages 7 à 12

DIVERS

Petit rappel pour les temps collectifs Pages 12 à 13

Les formations pour 2021 Page 13

Temps collectifs de février 2021 Page 13

Raconte-moi une histoire... Pages 14 à 15

Dossier du mois

Pajemploi : employeur d'assistante maternelle

La déclaration

Suite à votre déclaration, votre prestation n'a pas été versée sur votre compte bancaire ?

Si votre prestation ne vous a pas été versée :

- Pensez à vérifier sur votre compte en ligne que vos coordonnées bancaires sont correctement saisies ;
- Pensez à vérifier que vous êtes à jour de vos informations personnelles auprès de votre CAF/MSA (déménagement, changement de situation...)

Si vous avez déjà effectué ces vérifications ou que vous avez été prélevé à tort des cotisations, nous vous invitons à nous contacter au 0 806 804 229 (service gratuit + prix d'appel) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Les informations présentes sur votre compte en ligne sont erronées ou manquantes (nom de l'enfant inexistant...) ?

Si vous rencontrez cette difficulté, contactez Pajemploi via pajemploi@urssaf.fr

Le parent employeur s'informe

Pourquoi le montant de mon CMG (Complément du Mode de Garde) a-t-il changé ?

Le montant de votre CMG peut évoluer en fonction de vos revenus et de votre situation personnelle. Pour tout changement de situation, pensez à prévenir votre CAF/MSA.

Je souhaite demander le CMG, comment faire ?

Le dépôt de la demande de CMG doit être effectué auprès de la CAF/MSA. Faites votre demande sur www.caf.fr ou sur www.msa.fr quelques jours avant l'embauche de votre salariée, qui inclut la période d'essai ou d'adaptation.

Une fois votre demande enregistrée, la CAF/MSA vérifie si vous remplissez les conditions pour bénéficier de cette prestation et vous en informe.

Vous recevrez ensuite votre notification d'immatriculation avec vos identifiants /mot de passe vous permettant d'accéder à votre compte Pajemploi.

Quand dois-je faire ma déclaration mensuelle ?

Chaque mois, vous devez déclarer l'activité et la rémunération de votre salarié sur le site Internet Pajemploi entre le 25 du mois d'emploi et le 5 du mois suivant.

Comment obtenir une attestation de paiement du CMG ?

Votre relevé mensuel est disponible sur votre compte en ligne dans la rubrique « Gérer/modifier mes déclarations ».

Quand le paiement du CMG est-il effectué ?

Le versement du CMG est effectué au plus tôt 2 jours ouvrés après la date de déclaration du salaire de votre salariée, directement sur votre compte bancaire.

Ai-je droit au CMG si je paie ma salariée par chèque CESU ?

Vous bénéficiez des mêmes droits au CMG si vous réglez votre salariée avec des chèques CESU.

Vous devez toujours déclarer l'activité et la rémunération chaque mois sur www.pajemploi.urssaf.fr

Pourrai-je encore déclarer mes chèques emploi service universel préfinancés ?

Vous pouvez continuer à rémunérer votre salariée en titres spéciaux de paiement (Cesu préfinancé)

Le montant que vous lui versez par ce moyen de paiement est à indiquer dans le champ intitulé : « Acompte ». Pajemploi prélèvera sur votre compte uniquement le reste du salaire non versé

Circuit des informations, traitement et suivi du dossier, contestation

Auprès de quel organisme contester le droit au CMG ?

Si vous souhaitez contester une décision relative à votre CMG (indus, non droit, montant), vous devez le faire auprès de la commission de recours amiable de votre CAF/MSA.

Auprès de quel organisme contester les cotisations sociales (salariales et patronales) ?

Les contestations relatives au calcul des cotisations sociales, aux pénalités ou majorations de retard doivent être effectuées auprès du centre national Pajemploi

Le parent/employeur a un changement dans sa situation familiale et/ou professionnelle

Pour vous permettre de recevoir un montant de CMG correspondant à votre situation familiale ou/et professionnelle, veillez à signaler au plus vite tout changement à votre CAF/MSA. Signalez immédiatement, par exemple, votre séparation, une reprise de vie commune, une naissance ou le départ d'un enfant à charge, etc. Toute modification peut entraîner une évolution de vos droits.

Que faire si je change d'assistante maternelle ?

Vous devez le signaler à Pajemploi en vous connectant sur votre compte en ligne et renseigner les informations relatives à votre nouvelle salariée.

Que faire si je fais garder un nouvel enfant ?

Vous devez signaler la garde de ce nouvel enfant sur votre compte en ligne sur www.pajemploi.urssaf lorsque vous déclarez le salaire de l'assistante maternelle ou de la garde d'enfants qui s'en occupe à la fin de premier mois de garde.

Si je suis au chômage, ai-je droit au CMG ?

Pour bénéficier du CMG, il faut remplir une condition d'activité professionnelle : si vous êtes en situation de chômage indemnisé, vous remplissez cette condition et vous avez bien droit au CMG. Par contre, si vous êtes en situation de chômage non indemnisé ou êtes sans activité, vous ne remplissez pas cette condition et vous n'avez pas droit au CMG sauf si vous êtes en couple et que votre conjoint exerce une activité.

Autres questions

Comment savoir si j'ai perçu mon CMG ?

Pour savoir si votre CMG a bien été versé, consultez votre relevé bancaire. Le calcul se fait automatiquement, en fonction de votre déclaration. Les opérations bancaires ont lieu 2 jours ouvrés après la saisie de cette dernière. La prestation est versée sous le libellé « centre national Pajemploi ».

Si vous êtes redevables de cotisations, celles-ci sont déduites du montant de votre prestation.

Je ne suis plus employeur et je souhaite effectuer une modification sur une déclaration antérieure. Suis-je obligé de remplir mes coordonnées

Oui le remplissage de vos coordonnées bancaires est obligatoire pour toute modification de déclarations, même si vous n'embauchez plus personne. Suite à votre modification, vous pouvez envoyer à Pajemploi une demande, par courriel, pour supprimer vos coordonnées bancaires une fois que la modification sera enregistrée.

Pour toute question relative au Prélèvement à la source

Retrouvez plus d'informations sur le site dédié : monprelevementalasource.urssaf.fr

Pour toute information supplémentaire sur le prélèvement à la source, consultez également le site prelevementalasource.gouv.fr et le site de l'administration fiscale www.impots.gouv.fr ou appelez le 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel).

Je change de banque. Quelles sont les démarches à effectuer ?

Grâce au nouveau service d'aide à la mobilité bancaire, entré en vigueur le 6 février 2017, vos nouvelles coordonnées bancaires sont prises en compte par le centre national Pajemploi dès lors que vous aurez signé un **mandat de mobilité auprès de votre nouvel établissement bancaire**.

Ces modifications sont réalisées automatiquement : vous recevrez un courrier vous confirmant la bonne prise en compte de vos nouvelles coordonnées.

Quelle est la valeur juridique du bulletin en ligne ?

Le bulletin de salaire de votre salariée mis à disposition sur www.pajemploi.urssaf.fr a la même valeur juridique qu'un bulletin de salaire papier.

Comment sont déterminés les montants figurants sur mon attestation fiscale ?

L'attestation fiscale est établie à partir de vos déclarations mensuelles à Pajemploi et des données qui nous ont été transmises par votre CAF/MSA.

Salaire net payé

C'est le cumul des salaires que vous avez payés à votre salariée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Ce montant correspond aux informations que vous avez déclarées à Pajemploi et tient compte des dates de paiement des salaires que vous avez indiquées.

Les indemnités d'entretien

Le montant est limité à 2€65 maximum X nombre de jours d'activité (règle fiscale en vigueur) par enfant.

Ce montant ne peut dépasser la somme que vous avez réellement versée à votre salariée.

Les cotisations versées

Le montant indiqué dans ce champ correspond aux prélèvements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Ce montant est à « 0 » si vos cotisations sont prises en charge à 100% par votre CAF/MSA.

La prise en charge « salaire »

Ce montant correspond au total des sommes que votre CAF/MSA vous a versé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre au titre du Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) de la Paje. Ce montant a été communiqué à Pajemploi par votre CAF/MSA.

L'attestation fiscale peut-elle être délivrée par enfant gardé par une assistante maternelle agréée ?

Le centre national Pajemploi vous envoie une attestation fiscale par famille et non par enfant.

Il est conseillé de faire la répartition des montants ouvrant droits à la réduction fiscale entre les différents enfants, au prorata du temps de garde de chacun.

Si vos enfants sont âgés de plus de six ans, il est conseillé de vous rapprocher de votre centre des finances publiques pour connaître les modalités déclaratives.

Le nom de l'employeur figurant sur l'attestation fiscale est-il modifiable ?

Non, l'attestation fiscale délivrée par le centre national Pajemploi est au nom de l'employeur déclaré sur le dossier Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) de la Paje. Ce nom ne peut être modifié, même si vous vous êtes mariées en cours d'année.

Que signifie le dépassement de 5 SMIC et comment est-il calculé ?

Pour bénéficier du complément de libre choix du mode de garde (CMG) de la Paje, le salaire journalier brut de votre assistante maternelle agréée ne doit pas dépasser **5 fois le montant SMIC horaire brut par enfant gardé**.

Pendant combien de temps puis-je modifier ma déclaration sur internet ?

Vous avez 1 mois pour modifier votre déclaration sur internet.

Connectez-vous à votre compte employeur puis :

- Cliquez sur « Consultez mes déclarations »
- Sélectionnez la salariée et le mois d'activité concerné
- Cliquez sur « modifier le volet social » et enregistrez votre modification.

Passé ce délai d'un mois, adressez une demande de modification écrite en indiquant tous les éléments nécessaires à son traitement (période concernée, salariée concernée, éléments à modifier...) au centre national Pajemploi :

- Par courrier à pajemploi@urssaf.fr
- Par courrier au centre national Pajemploi, 43013 LE PUY EN VELAU Cedex

Que dois-je faire lorsque j'ai perdu mes identifiants ?

Si vous avez perdu ou oublié votre identifiant et/ou votre mot de passe, rendez-vous sur la page « mot de passe oublié » et remplissez le formulaire.

Un courriel vous sera envoyé dans lequel vous pourrez cliquer sur le lien d'activation.

Vous devrez ensuite personnaliser votre mot de passe avant de pouvoir accéder à votre compte.

Comment reconnaître un email frauduleux ?

Pajemploi échange régulièrement par voie de mail mais ne demande jamais de saisir vos données confidentielles tels que votre mot de passe ou vos informations bancaires.

La plupart des emails frauduleux vous menacent de bloquer votre compte si vous ne réagissez pas immédiatement. Un email qui vous demande de saisir en urgence des données personnelles et confidentielles est une tentative de fraude. Les emails frauduleux sont souvent rédigés avec des fautes d'orthographe et de grammaire et/ou ne comportent pas d'accent. Ne cliquez jamais sur un lien contenu dans ce genre d'emails.

En tant qu'employeur, ai-je l'obligation de proposer une complémentaire santé à mon assistante maternelle ?

Non car les particuliers employeurs ne sont pas concernés par la généralisation de la complémentaire santé.

Source : site Pajemploi

Info

Accueil individuel : un frein à la sociabilisation de l'enfant ?

Si nombreux sont les parents à croire qu'un accueil en crèche collective est indispensable pour sociabiliser leur enfant en vue de l'entrée à l'école maternelle, la réalité est bien plus nuancée. Ce n'est pas la quantité des enfants présents qui prime dans ce processus de sociabilisation, mais plutôt la qualité de l'accueil et de l'accompagnement empathique des adultes.

Lorsqu'elles sont interrogées sur leurs souhaits, l'écrasante majorité des familles sollicite un mode d'accueil collectif pour leur enfant. Deux grandes raisons sont avancées : le manque de confiance dans les assistantes maternelles (les faits divers pointant les maltraitances de quelques professionnelles n'aidant pas) et l'envie de sociabiliser leur enfant, dès le plus jeune âge, en vue de son entrée à l'école maternelle.

Tout enfant naît social

Le lecteur remarquera que nous évoquons ici le terme de « sociabilisation » de l'enfant et non celui de socialisation. Pourquoi ? Car l'enfant, en raison de son équipement cérébral, naît social. Son cerveau est doté de fonctionnalités qui lui permettent d'aller vers ses congénères et d'interagir avec eux. Et ce, dès la naissance. Qu'il soit accueilli en crèche collective, chez une assistante maternelle ou encore gardé par ses grands-parents à son domicile n'y changera rien. Il est et restera un être social.

En revanche, l'enfant qualifié de « sociable » est celui qui présente des compétences prosociales plus aiguisées que celles d'un autre enfant. Il appréciera, par exemple, le contact avec ses pairs, il sera plus à même de partager et de prêter ses jouets (dans une certaine limite et à un certain âge) ou encore de réagir à un conflit.

Dans notre société, être sociable apparaît comme la clé de l'épanouissement en collectivité et, sur du plus long terme, de la réussite scolaire. Notre culture occidentale valorise nettement plus l'enfant sociable que l'enfant discret. Il est donc aisé d'imaginer la pression que subissent les familles pour développer de telles qualités chez leur enfant. De cette inquiétude parentale découlent diverses questions : comment développer les compétences psychosociales d'un enfant ? Faut-il à tout prix privilégier un mode d'accueil collectif ? Et cette question qui nous préoccupe dans le cadre de cet article : l'accueil individuel est-il réellement un frein à cette sociabilisation ?

Les bénéfices de la collectivité

En 2018, une recherche menée par des équipes françaises de l'Institut de la santé et de la recherche médicale (INSERM), publiée dans le *journal of Epidemiology and Community Health*, a largement animé la communauté des professionnels de la petite enfance. C'est la première fois, sur le territoire français, qu'une étude de grande ampleur a mis en perspective le mode d'accueil des jeunes enfants – chez l'assistante maternelle, en crèche collective ou gardés à leur domicile par leurs parents ou grands-parents – avec le développement, entre autres, de leurs compétences prosociales. C'est-à-dire de leur capacité de prêter leurs affaires, de partager, d'entrer en relation avec les autres enfants, de réguler un conflit...

Les résultats de cette recherche étaient assez inattendus. L'analyse des profils de 1 428 enfants a conclu qu'un mode d'accueil formel – de type assistante maternelle ou crèche collective – était plus bénéfique au développement psychosocial des enfants qu'un mode de garde informel, à domicile. Pour autant, toujours selon les résultats de cette étude, il apparaît que la fréquentation d'une crèche collective, avant l'âge de trois ans et d'une durée de plus d'un an, prédit un taux encore plus faible de problèmes de relation avec les pairs et un niveau plus élevé de compétences prosociales dans l'enfance, comparé aux enfants qui ont été accueillis chez une assistante maternelle.

L'importance de la qualité d'accueil

Comment expliquer une telle différence, au bénéfice des crèches collectives ? Plusieurs pistes d'interprétation des résultats sont avancées par les auteurs. D'une part, la qualité de l'accueil des assistantes maternelles est très variable d'une professionnelle à l'autre, cela dépendant de la formation suivie, du nombre d'enfants accueillis, de leur âge, mais aussi de la fréquentation ou non d'un relais assistantes maternelles (RAM), d'aires de jeux, etc. A l'inverse, la qualité de l'accueil en crèche collective étant plus encadrée, elle semble plus uniforme (même si d'innombrables facteurs – tels que les compétences socio-émotionnelles des professionnels et le nombre d'enfants présents influent sur la qualité de l'accueil).

D'autres part, il semblerait qu'interagir avec un groupe d'enfants plus élargi que les deux ou trois enfants accueillis chez une assistante maternelle permette aux enfants de développer d'autres formes de compétence, plus

nombreuses, plus variées. Dans le sens où chaque enfant qui interagit avec un nouvel interlocuteur découvre un nouveau mode de communication et développe donc de nouveaux outils.

Cette pluralité des expériences sociales est source d'apprentissages (à condition qu'elles se déroulent dans des conditions favorables). Néanmoins, cette présente étude n'ayant pas pris en compte la fréquentation ou non par les assistantes maternelles d'un RAM ou d'autres lieux de collectivités, ces conclusions sont à prendre avec des pincettes.

Quels paramètres influencent le degré de socialisation ?

Pour autant, gare aux raccourcis : ce n'est pas parce qu'un lieu accueille de nombreux enfants que tous gagneront en compétences sociales. Et, contrairement aux idées reçues, la crèche collective n'est pas une étape nécessaire pour rendre un enfant sociable. Sans quoi, cela signifierait que les 80% d'enfants qui n'ont pas eu de place en crèche ne seraient pas sociables ! Cela n'a, bien entendu, aucun sens. Quels sont alors les paramètres qui influencent réellement le degré de sociabilisation d'un enfant ?

Son caractère

Dès la naissance, un enfant se distingue des autres par son caractère, son tempérament. Si tous les cerveaux bénéficient d'un même équipement de base, chacun a ses particularités. Selon les publications du psychologue et chercheur américain Jerome Kagan, les enfants dont l'amygdale est particulièrement sensible auraient tendance à développer une vigilance plus accrue à l'égard de leurs congénères. Et auraient donc plus de probabilités de développer une personnalité qui penche vers l'introversion.

Son environnement familial

Le profil socio-émotionnel de ses parents, ses rencontres familiales, la présence d'une fratrie ou non, son rang dans la fratrie, ses interactions avec ses frères et sœurs, le profil socio-émotionnel de ses frères et sœurs... sont autant d'éléments qui peuvent influencer le degré de sociabilisation.

Un enfant qui est, dans son cercle familial, entouré de personnalités introverties qui limitent le contact avec l'extérieur pour se replier sur leur groupe, aura plus tendance à développer lui-même des traits d'introversion.

Le nombre d'enfants présents dans le lieu d'accueil

Un grand nombre d'enfants peut permettre d'aiguiser ses compétences de communication, devant les adapter à des styles bien différents. Initier un jeu de coopération avec Hugo ne demandera par exemple pas la même conduite que d'entrer en communication avec Mathilda, même s'ils ont tous les deux le même âge ! La pluralité des profils des enfants peut présenter un atout. A l'inverse, un trop grand nombre d'enfants accroît la surcharge sensorielle du lieu (les cris, les stimulations visuelles, les contacts

physiques...). Cette surcharge élève à son tour le niveau de stress individuel qui risque de favoriser, chez certains enfants plus sensibles, des comportements de repli sur soi ou à l'inverse des conduites d'impulsivité et des conflits.

Les compétences socio-émotionnelles des professionnels

Le profil des adultes qui accompagneront les enfants dans leurs différents épisodes de communication est tout aussi essentiel. Plus les adultes ont eux-mêmes de fortes capacités d'empathie, de communication interpersonnelle, de régulation de stress et de gestion de leurs émotions, plus ils seront à même de développer les compétences socio-émotionnelles des enfants accueillis. Qu'il s'agisse d'un lieu d'accueil ou d'un domicile, les adultes demeurent des modèles sociaux.

Dans cette perspective, mieux vaudrait donc que l'enfant soit confié à une assistante maternelle à l'écoute et empathique qu'à une professionnelle de crèche collective brutale et autoritaire !

Selon James Heckman, économiste de l'université de Chicago et détenteur du prix Nobel d'économie en 2000, chaque dollar mis au profit du développement des compétences socio-émotionnelles des professionnels de l'enfance permettrait d'économiser 100 dollars pour ces enfants devenus adultes. Les enfants épanouis sur différents plans – cognitif, social et émotionnel –, ils sont moins à risque de connaître une fois adultes le chômage, la délinquance ou tout autre forme de comportement déviant. L'économiste ne manque pas de souligner que, plus l'investissement survient tôt dans la vie de l'enfant, meilleurs sont les résultats. D'où l'importance, comme le précise Catherine Guéguen – pédiatre et auteure de l'ouvrage *Pour une enfance heureuse*, de repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau-, d'investir spécifiquement dans le développement des compétences socio-émotionnelles des professionnels de la petite enfance.

La manière dont les conflits sont accompagnés

Ce point, qui découle directement des compétences humaines des professionnels, est tout aussi central. La journée d'un jeune enfant est ponctuée de conflits, le plus souvent autour des jouets. Ces épisodes peuvent être d'excellentes sources d'apprentissages sociaux pour les deux enfants concernés, aussi faut-il qu'ils soient bien accompagnés par l'adulte. Un exemple : Amélia arrache une poupée des mains d'Yvan. Ce dernier se met à crier et à taper Amélia. A son tour, la petite fille se met à crier. Les deux enfants sont submergés par leurs émotions. Imaginons que l'adulte, qui a vu la scène, traite Amélia de « *méchante fille* », lui prend la poupée des mains et la rend à Yvan « *qui l'avait en premier* ». Après quoi, l'adulte va consoler Yvan et laisser de côté Amélia « *qui l'a bien cherché* ». Que retiendront les deux enfants de l'intervention de l'adulte ? Rien de très positif. Qu'il y a des « *méchants* » et des « *gentils* » et que prendre des mains un jouet est finalement plutôt normal puisque l'adulte le fait lui aussi.

Comment favoriser la sociabilisation ?

L'accueil chez une assistante maternelle peut être un excellent lieu pour développer les compétences prosociales d'un enfant.

Voici quelques conseils pour y parvenir au mieux.

Développer ses propres compétences socio-émotionnelles

La sociabilisation d'un enfant commence par celle des adultes qu'il fréquente. Il est essentiel que la professionnelle aigüise donc sa capacité à identifier ses propres besoins, de réguler ses émotions et ses comportements, mais aussi de comprendre les émotions et les besoins de ceux qui l'entourent (et notamment des enfants). Elle peut mettre des mots sur ses émotions en présence de l'enfant, lui parler de ses besoins. Certains organismes de formation proposent des sessions axées spécifiquement sur le développement de telles compétences, à mi-chemin entre une démarche de professionnalisation et une perspective de développement personnel.

Fréquenter les lieux collectifs

Afin de permettre aux enfants d'élargir leur cercle de relations et d'ajuster leurs outils de communication avec d'autres enfants, il est intéressant de leur faire fréquenter différents lieux collectifs. Et ce, à raison de plusieurs fois par semaine. Mais attention, une visite du RAM ou de l'aire de jeux ne suffit pas. Le bénéfice est d'autant plus qualitatif lorsque l'adulte reste aux côtés des enfants et accompagne certains de leurs épisodes de communication, et, notamment, leurs conflits. Il ne suffit pas de laisser les enfants « *jouer entre eux* » et échanger soi-même avec d'autres adultes.

Accompagner les conflits avec empathie

Dans le cadre d'un conflit qui oppose deux enfants, il est essentiel de sortir de la position de justicier dans laquelle tombent instinctivement beaucoup d'adultes. Il ne s'agit pas de déterminer « *qui a tort ou qui a raison* » ni d'identifier à tout prix une victime et un coupable, mais plutôt de favoriser l'empathie et la coopération entre les deux enfants. Reprenons l'exemple d'Amélia qui arrache une poupée des mains d'Yvan, lequel finit par crier et taper la petite fille. Au lieu de traiter Amélia comme une coupable et Yvan comme une victime, il s'agira de les aider à comprendre ce qui se passe dans leur tête à tous les deux. Le recours aux rouages de la communication non violente peut être précieux.

1^{ère} étape : on rappelle ce qui vient de se passer entre les deux enfants, avec un ton de voix doux et apaisant : « *Amélia, tu as arraché la poupée des mains d'Yvan qui t'a alors tapée* ».

2^{ème} étape : on les aide à ressentir ce qui se passe en chacun d'eux : « *J'ai bien l'impression que vous aviez tous les deux très envie de jouer avec cette poupée. Amélia, lorsque tu as arraché la poupée des mains d'Yvan, tu l'as mis en colère. N'est-ce pas Yvan ? Tu étais en colère ? C'est alors, Yvan, que tu as tapé Amélia. Car quand on est en colère, on ne sait pas trop ce qu'on fait... Mais tu sais, Amélia, Yvan ne voulait pas te faire mal quand il t'a tapée. Il voulait simplement récupérer la poupée avec laquelle il jouait* ».

Il est intéressant de développer les compétences prosociales des enfants. Toutefois, notons que la scolarisation à l'âge de trois ans est une exception française. Dans la majorité des pays, c'est à l'âge de cinq ans en moyenne que les enfants intègrent l'école. Cette course à la sociabilisation de l'enfant n'est donc pas aussi précoce et pressurisée pour les familles qu'elle ne l'est en France. Un constat qui a le mérite de nous faire réfléchir...

Source : l'assmat décembre2020/janvier 2021

Divers

Petit rappel pour les temps collectifs

En cette période de crise sanitaire, il est nécessaire de s'inscrire aux temps collectifs afin de garantir l'accueil tout en respectant les gestes barrières.

Le nombre est limité à 3 assistantes maternelles et 12 enfants.

Vous pouvez faire votre demande d'inscription soit par mail, soit par téléphone en précisant le nombre d'enfants présents.

Vous devez obligatoirement avoir rempli une décharge ainsi que les familles dont les enfants en garde seront présents aux temps collectifs.

Vous devez respecter le protocole sanitaire (qui vous a été transmis en même temps que la décharge) mis en place par le RAM Les Petites Frimousses).

Nous vous rappelons que toute personne adulte ou enfant, ne peut participer si elle a des symptômes tels que : fièvre, toux, etc. Seule la rhinite n'exclue par la participation aux temps collectifs.

Nous vous rappelons également que lorsque vous arrivez, il convient de :

- ***Prendre la température (ainsi qu'au départ)***
- ***Se laver les mains***
- ***Respecter une distanciation entre adultes***

Le RAM tient un registre des personnes présentes avec leurs coordonnées.

Merci de prévenir sans délai si vous-même ou un des enfants en garde est positif.

Merci d'avertir le RAM si vous ne pouvez pas participer à un temps collectif (enfant malade, vous-même malade, pas d'enfants en garde...) afin de proposer votre réservation à une autre assistante maternelle.


Les formations pour 2021

Nous vous rappelons que malgré la crise sanitaire, vous pouvez toujours vous former.

Un catalogue de formations 2021 vous a été proposé.

Pour rappel : ces formations sont prises en charge intégralement avec le maintien de salaire (sur un temps de travail) ou versement d'une allocation de formation (hors temps de travail) plus les déplacements et les repas. N'hésitez pas à prendre contact avec le RAM pour plus d'informations.

Temps collectifs février 2021

FEVRIER 2021		
Du 01 février au 05 février 2021	Peintures à doigts	
Du 08 février au 12 février 2021	Les animaux polaires	
Du 15 février au 19 février 2021	Olaf	
Du 22 février au 26 février 2021	Motricité	

Raconte-moi une histoire

Le sommeil est en retard

- Maman ! appelle Charles. Je n'arrive pas à dormir !
- Patiente un peu, ferme les yeux et pense à de jolies choses, répond sa maman. Je t'ai lu trois histoires, tu as ton doudou, tu as fait pipi trois fois. Je te le promets, le sommeil va bientôt arriver.

Quelques minutes plus tard, le petit garçon, assis dans son lit, s'écrie :

- Ça ne marche pas ! le sommeil n'est pas là !
- Prends un livre, suggère son papa.

« Mouais », pense Charles en tournant les pages d'un album qu'il connaît par cœur. Tout en regardant les images, il se répète : « J'aimerais bien savoir où il est, le sommeil. J'espère qu'il a une bonne excuse ! »

Et une fois son livre fini, le petit garçon chante à tue-tête :

- Le sommeil n'est pas passé, il ne passera jamais...

Cette fois, Maman en a assez. Elle monte l'escalier et rouspète :

- Charles, ça suffit ! Tu t'allonges, tu fermes les yeux, ça va le faire venir. Maintenant, il faut dormir !

Le petit garçon, bras croisés et yeux écarquillés, ronchonne :

- Ça fait quatre jours que le sommeil est en retard. C'est beaucoup ! Et on ne le gronde jamais, lui !

Soudain, Charles entend un téléphone sonner au rez-de-chaussée...

- Allô ! dit Papa. Ah, bonsoir. Oui, il vous attend. D'accord, je lui passe le message. A tout à l'heure !

Le papa de Charles entre dans la chambre et annonce :

- Bon, je viens d'avoir le sommeil au téléphone. Il te présente ses excuses et arrivera d'ici une demi-heure. Il te conseille de respirer profondément en serrant ton doudou contre ton cœur, en l'attendant.

Charles regarde son papa et soupire :

- Je me demande ce qu'il va inventer aujourd'hui. Lundi, il était retenu à Miami. Mardi, c'est son train qui avait déraillé. Et mercredi, il ne s'est pas réveillé ! Je ne sais pas, moi, c'est quand même son métier !
- Il faut avouer qu'il manque de ponctualité, admet Maman. On ne sait jamais à quelle heure il va arriver. Un soir, c'est 20 heures, le lendemain il débarque à 22 heures... C'est fatigant.
- C'est vrai, ajoute Papa. Il lui est même arrivé de ne pas venir du tout, quand Charles était bébé.

Dans son lit, Charles essaie la respiration, le doudou, tout ça, tout ça...

Mais ça ne marche pas. Au bout d'un moment, il rappelle sa maman.

- Tu veux une autre histooooiiiiire ? propose-t-elle dans un bâillement.

Hélas, quand l'histoire est terminée, les yeux de Charles ne veulent toujours pas se fermer. Maman, au contraire, a du mal à garder les siens ouverts !

- Je vais lui dire ce que je pense, moi, au sommeil, lorsqu'il va se montrer, bougonne Charles, énervé.

Soudain, driiiiing, on sonne à la porte ! Une voix résonne dans la maison...

« Bonsoir, tout le monde. Désolé pour le retard, j'ai rencontré des embouteillages sur la route des cauchemars. Toujours la même histoire, ces cauchemars prêts à vous empêcher de travailler. En plus, c'est la pleine lune. Et les soirs de pleine lune, je suis débordé ! je ne vous cache pas que je suis moi-même un peu fatigué. Même trèèèèèèèè fatigué »

Charles, du haut de l'escalier, demande à son papa :

- Alors, le sommeil est arrivé ?

Mais pour seule réponse, il n'entend que des ronflements venant du canapé.

Et quand il retourne dans sa chambre, il trouve sa maman endormie !

Le sommeil est arrivé, mais il s'est trompé. Cet étourdi a endormi ses parents en premier !

« Bon ben, je n'ai plus qu'à dormir moi aussi, se dit Charles en se blottissant contre sa maman. Tant pis, je vais encore devoir partager mon lit. »

Ah vraiment, parfois, ils exagèrent, ces parents... Tous les moyens sont bons pour dormir avec leurs enfants !

Source : Histoires pour les petits janvier 2021